Image not found or type unknown

# Suite de la vente aux encheres

Par **lilou,,**, le **23/10/2022** à **17:04**

bonsoir,

j'ai une maison saisie et la vente aux enchere a eu lieu le 10 janvier 2022, le montant de la dette etait de 18.000 euros, celle ci c'est vendu 48.000 euros.

De cette cette somme j'aimerai savoir si je suis en droit d'avoir une part, une fois les dettes rembourser? et vers aui me tourner pour reclamer mon dû? car rien n'apparaitsur mes comptes bancaire..

Je dois egalement payé les impots foncier sur ce bien, es ce que le notaire preleve directement les sommes dûes directement sur la somme du bien vendu pour les payer ?

merci d'avance a ceux qui prendrons le temps de me lire et de repondre a mes questions,

cordialement

Par **Visiteur**, le **23/10/2022** à **17:19**

Bonjour,

Une fois le bien vendu, et les dettes payées, le notaire doit vous verser ce qui reste.

Adressez vous au notaire chargé de cette vente.

Par **lilou,,**, le **23/10/2022** à **17:21**

Merci beaucoup, je vais donc le contacter dès demain.

cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés